



Violences sexistes et sexuelles : formation syndicale 27 et 28 mai à Bourg

vendredi 26 avril 2024, par [CGT educ'action](#)



La CGT Éduc'Action organise une formation syndicale de 2 jours sur les violences sexistes et sexuelles. Elle est ouverte à tous les corps de métiers de l'Éducation Nationale, aux syndiqué·es comme aux non syndiqué·es de toute l'académie de Lyon.

Objectifs de la formation

L'objectif de la formation est d'apprendre à identifier, prévenir et combattre ces violences en acquérant des outils juridiques, sociologiques, pédagogiques et syndicaux. Elle est animée par des membres du collectif d'animation de La Collective, le collectif féministe de la CGT Éduc'action.

Informations pratiques

La formation se déroulera le lundi 27 mai et le mardi 28 mai 2024 de 8h30 à 17h00 à Bourg-en-Bresse, à la Maison des syndicats - 3 impasse Alfred Chanut. L'inscription pour les deux jours de formation est impérative : il s'agit d'une formation complète, il n'est donc pas possible de s'inscrire sur l'un des deux jours seulement.

Une demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale pour les deux jours est à envoyer à sa hiérarchie dès que possible (au plus tard le **vendredi 12 avril 2024**). Vous pouvez [télécharger un modèle de demande en même temps que vous inscrivez en ligne, en cliquant](#)

[ici](#) !

Inscriptions

Pour participer, **il suffit de s'inscrire en ligne**. L'inscription nous est nécessaire : en cas de changement de salle de dernière minute, de maladie des formatrices, etc... elle nous permet de pouvoir vous prévenir et aussi de préparer l'ensemble des documents nécessaires à la formation.

Pour les syndiqué.es à la CGT Educ'action : les frais de transport sont pris en charge au-delà de 50 km. Personnels en situation de handicap : nous contacter pour que nous puissions faciliter votre venue au mieux, à : educationcgtain@orange.fr.

Pour lire, télécharger et afficher sur les panneaux syndicaux l'affiche récapitulative, cliquez sur la vignette ci-dessous !



Pour mémoire : chaque salarié.e a droit à 12 jours de formation syndicale par an, rémunérés, sur son temps de service / travail.